Christophe Bodo 18 rue Principale 60360 Doméliers

Objet : ENQUETE

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Concernant le projet des éoliennes industrielles sur la commune de Doméliers, je tiens à vous communiquer mon opposition à l'installation de ces aérogénérateurs qui vont compromettre durablement notre qualité de vie et notre environnement, de sorte que je vous demande de donner un avis défavorable à ce projet.
Projet qui a vu le jour à une voix lors d'une réunion de conseil, voix d'une conseillère (Madame Liotta) qui à l'époque venait de mettre sa maison en vente…
Ce projet n'est donc pas celui de la majorité de la population de Doméliers mais uniquement de personnes ayant un intérêt financier comme pour Monsieur Thierry Demoor, adjoint au maire, qui va obtenir 2 éoliennes sur ses terres. Cela, paraît il, n'est pas une prise illégale d'intérêt (même si cela y ressemble) puisque ce Monsieur n'a pas participé au vote (à l'époque j'étais au conseil municipal)… de plus, comme le Maire, il habite une partie du village qui ne sera pas impactée.
Comment voulez vous que l'on puisse croire à la démocratie lorsque l'on s'aperçoit que toute les décisions sont prises en haut lieu sans se soucier du petit peuple dont je fais partie. De plus, je suis surpris de voir que même les avis anonymes ont droits de cité ; avis qui ressemblent plus à de la propagande du promoteur.

Je vous recommande la lecture du livre « Eoliennes, la face noire de la transition écologique » de Fabien Bouglé, publié aux éditions du Rocher et sorti le 2 octobre 2019. Il soulève la dangerosité de cette filière industrielle tant en terme d'impacts environnementaux que de santé publique ou d'atteinte à la biodiversité. En outre, cet ouvrage dévoile une filière discréditée par un lobbying intensif, ainsi qu'une corruption généralisée.
La presse a salué unanimement la qualité de cet ouvrage considéré comme sérieux et très documenté. Le quotidien Les Echos du 14 octobre 2019 précisait d'ailleurs à cet égard : « Cet ouvrage constitue un salutaire exercice de démystification de l'éolien ». Les informations qu'il contient révèlent des pratiques intolérables dans notre République et de graves dangers.

L'installation des éoliennes conduit en effet à de nombreuses atteintes à des droits fondamentaux ou constitutionnels et en particulier, atteinte au principe de précaution et de participation du public à une décision ayant un impact environnemental, mise en danger de la vie d'autrui, atteinte à la santé physique ou morale, atteinte à la biodiversité, etc…

Un vent de colère commence à monter et crée un ressentiment auprès de beaucoup d'entre nous, très peu viendront vous le dire car nous habitons un petit village !

Pour finir, je suis déjà dérangé par le bruit du parc d'Oursel et de Francastel dont les éoliennes sont à plus de 2 km…
Je ne vous parle pas de l'académie de médecine qui préconise une distance minimale de 1 500 m. des habitations.

Bien cordialement.

Christophe Bodo 18 rue Principale 60360 Doméliers

P.S.

Trois grands types de respirations entre les projets ne sont pas respectés :

1 - distances inter-secteurs :
Une interdistance minimale de 15-20 km est souhaitable pour ménager des respirations paysagères significatives mais pas toujours possible en raison des projets éoliens déjà accordés.
2 - distances inter-pôles :
Une interdistance de 5-10 km devra être ménagée entre chaques pôles de densification.
Celle-ci devra s'apprécier en fonction de la typologie et de la densité des projets environnants, de la présence ou non de covisibilités, du nombre de machines en projet et de leurs hauteurs, de l'articulation du projet avec le paysage et surtout de la cohérence d'ensemble du projet.
La gestion des autres distances, soit entre un pôle de densification et de structuration ou de ponctuation, soit entre des pôles de structuration ou de ponctuation s'appréciera au cas par cas.
3 - distances interne à un pôle :
Concerne des interdistances de 2 à 5 km à adapter aux différents sites, l'objectif étant d'éviter les effets d'encerclement des zones habitées ou des phénomènes de saturation.